



COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

* * * *

Séance du 8 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur **Gobé** Alain, Maire.

Étaient présents : M. **Gobé** Alain, Mme **Gony** Karine, Mme **Philippe** Christine, M. **Dumaine** Michel, Mme **Riou** Stéphanie, M. **Richard** Thierry, M. **Charuel** Vincent, M. **Osmont** Gilles, Mme **Dufour** Cyrielle, Mme **Perrotte** Annie, Mme **Peyrol** Delphine.

Absent excusé : M. **Jacquin** Laurent donne pouvoir à M. **Richard** Thierry, Mme **Géhan** Valérie donne pouvoir à M. **Gobé** Alain, M. **Wetterwald** Philippe donne pouvoir à M. **Osmont** Gilles,

Absent : M. **Hébert** Benoit

Mme **Dufour** Cyrielle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Réf : 2019 - 014

Objet de la délibération : Présentation et débat du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Maire rappelle que les orientations générales du précédent PADD ont été débattues en conseil municipal le 20 mars 2017 et qu'elles ont dicté le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour lequel le conseil municipal a délibéré sur l'arrêt de projet et le bilan de concertation en date du 4 juin 2018. Il rappelle également que le PLU arrêté a reçu des avis défavorables des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados) et de la Chambre d'Agriculture.

La commission urbanisme a décidé de reprendre le projet et d'y modifier les points problématiques. Le Cabinet Planis a ainsi tenu compte de ces avis et a proposé à la commune un nouveau PADD dont il s'agit de débattre aujourd'hui.

L'article L 151-5 du code de l'urbanisme stipule que « le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de [...] la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain [...]. »

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat en conseil municipal. Les modalités de débat sont les suivantes : l'article L 153-12 du code de l'urbanisme stipule « qu'un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du [PADD] ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal ce soir de débattre de ces orientations générales.

Le PADD élaboré est organisé autour de trois axes :

- Renforcer l'attractivité de la commune en confortant la qualité de vie qu'elle offre,
- Conserver le dynamisme démographique de la commune pour pérenniser son avenir,
- Développer l'activité économique à Esquay Notre-Dame dans le respect des quartiers d'habitat et des territoires voisins.

Monsieur **Richard** commente le document distribué aux conseillers. Monsieur **Gobé** précise également le calendrier des prochaines réunions.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD au sein du conseil.

La présentation du PADD sera mise à disposition du public et diffusée sur le site internet de la commune.

*Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0*

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

* * * *

Questions diverses :

Mme **Riou** Stéphanie : Le carnaval aura lieu le samedi 27 avril : rendez-vous à 14h30 à la salle polyvalente. Le défilé débutera à 15h00. Lors de la réunion de préparation, seulement cinq personnes étaient présentes. Mme Dieulafait, organisatrice, compte sur les esquayens pour l'aider le jour J surtout en matière de sécurité.

M. **Gobé** : L'ITEP de Baron sur Odon va organiser une vente de fleurs le mardi 14 mai sur la place de l'école. Il est proposé au conseil municipal jeune d'y participer.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30

Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 10 avril 2019.

Esquay Notre Dame, le 9 avril 2019

Le Maire, Alain Gobé

